

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - COMMUNE LES DEUX ALPES (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20006443400018

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE LA MURE D'ISERE

M. 14

Décision modificative (projet de budget) 2 (3)
Voté par nature

BUDGET : Budget Principal (4)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	27
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	28
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	35
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	37
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	38
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	40
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	41
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	42
A4 - Etat des provisions	44
A5 - Etalement des provisions	45
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	46
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	47
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	49
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	50

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	51
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	52
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	53
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	54
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	55
B1.6 - Etat des engagements reçus	56
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	57
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	58
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	59
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	60

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	61
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	65
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	66
C3.2 - Liste des établissements publics créés	67
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	68
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	69

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	70
D2 - Arrêté et signatures	71

COMMUNE LES DEUX ALPES - Budget Principal - DM (projet de budget) - 2021

Envoyé en préfecture le 23/02/2021

Reçu en préfecture le 23/02/2021

Affiché le

 SLO

renant au moins une commune de 3 500 habitants et plus
ID : 038-200064434-20210216-DEL2021019-DE

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités uniques. Les communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	COMMUNE LES DEUX ALPES Budget Principal	budget) 2021
-------------------	--	-------------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	1 952
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
COMMUNAUTE COMMUNES OISANS	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	93,95 %	0,00 %
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement	6,99 %	0,00 %
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement	21,82 %	0,00 %
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	77,76 %	0,00 %
5	Encours de la dette	0,00	0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET**B**

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les programmes d'équipement.
 - au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) budgétaires .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	6 527 860,00	0,00	0,00	0,00	6 527 860,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 641 960,00	0,00	0,00	0,00	6 641 960,00
014	Atténuations de produits	2 120 000,00	0,00	0,00	0,00	2 120 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 305 000,00	0,00	0,00	0,00	1 305 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		16 594 820,00	0,00	0,00	0,00	16 594 820,00
66	Charges financières	1 411 000,00	0,00	0,00	0,00	1 411 000,00
67	Charges exceptionnelles	5 048 500,00	0,00	0,00	0,00	5 048 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	250 000,00		0,00	0,00	250 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		23 304 320,00	0,00	0,00	0,00	23 304 320,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	3 939 890,00		0,00	0,00	3 939 890,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 487 500,00		0,00	0,00	1 487 500,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		5 427 390,00		0,00	0,00	5 427 390,00
TOTAL		28 731 710,00	0,00	0,00	0,00	28 731 710,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	28 731 710,00
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	120 000,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 625 600,00	0,00	-645 500,00	0,00	980 100,00
73	Impôts et taxes	14 967 100,00	0,00	-1 600 800,00	0,00	13 366 300,00
74	Dotations et participations	1 866 700,00	0,00	3 302 300,00	0,00	5 169 000,00
75	Autres produits de gestion courante	1 731 300,00	0,00	-1 056 000,00	0,00	675 300,00
Total des recettes de gestion courante		20 310 700,00	0,00	0,00	0,00	20 310 700,00
76	Produits financiers	871 010,00	0,00	0,00	0,00	871 010,00
77	Produits exceptionnels	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	2 500 000,00		0,00	0,00	2 500 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		23 685 710,00	0,00	0,00	0,00	23 685 710,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	5 046 000,00		0,00	0,00	5 046 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		5 046 000,00		0,00	0,00	5 046 000,00
TOTAL		28 731 710,00	0,00	0,00	0,00	28 731 710,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	28 731 710,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	381 390,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
 (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
 (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
 (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
 (6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

Envoyé en préfecture le 23/02/2021

Reçu en préfecture le 23/02/2021

Affiché le



ID : 038-200064434-20210216-DEL2021019-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES****A3****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	233 769,56	0,00	0,00	0,00	233 769,56
204	Subventions d'équipement versées	260 000,00	0,00	0,00	0,00	260 000,00
21	Immobilisations corporelles	2 512 407,28	0,00	0,00	0,00	2 512 407,28
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 603 696,35	0,00	0,00	0,00	3 603 696,35
	Total des opérations d'équipement	3 476 720,54	0,00	0,00	0,00	3 476 720,54
	Total des dépenses d'équipement	10 086 593,73	0,00	0,00	0,00	10 086 593,73
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	7 400,00	0,00	0,00	0,00	7 400,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 500 000,00	0,00	0,00	0,00	2 500 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	500 000,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
27	Autres immobilisations financières	1 001 000,00	0,00	0,00	0,00	1 001 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	4 008 400,00	0,00	0,00	0,00	4 008 400,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	14 094 993,73	0,00	0,00	0,00	14 094 993,73
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	5 046 000,00		0,00	0,00	5 046 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	350 000,00		0,00	0,00	350 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	5 396 000,00		0,00	0,00	5 396 000,00
	TOTAL	19 490 993,73	0,00	0,00	0,00	19 490 993,73

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**19 490 993,73****RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	350 000,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	7 843 510,00	0,00	0,00	0,00	7 843 510,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	8 193 510,00	0,00	0,00	0,00	8 193 510,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	300 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
	Total des recettes financières	1 300 000,00	0,00	0,00	0,00	1 300 000,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	9 493 510,00	0,00	0,00	0,00	9 493 510,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	3 939 890,00		0,00	0,00	3 939 890,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 487 500,00		0,00	0,00	1 487 500,00

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	III	IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	350 000,00		0,00	0,00	350 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		5 777 390,00		0,00	0,00	5 777 390,00
TOTAL		15 270 900,00	0,00	0,00	0,00	15 270 900,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 270 900,00
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	381 390,00
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****B1****1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**0,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**0,00**

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	-645 500,00		-645 500,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	-1 600 800,00		-1 600 800,00
74	Dotations et participations	3 302 300,00		3 302 300,00
75	Autres produits de gestion courante	-1 056 000,00	0,00	-1 056 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	6 527 860,00	0,00	0,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	583 500,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	132 850,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	691 900,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	81 000,00	0,00	0,00
60622	Carburants	82 500,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	109 550,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	6 000,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	52 020,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	51 200,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	222 250,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	152 300,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	21 340,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	21 650,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	12 220,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	9 700,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	47 950,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	143 820,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	112 500,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	646 700,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	70 500,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	30 100,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	42 500,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	201 000,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	7 000,00	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	22 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	74 300,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	12 400,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	187 850,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	102 000,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	6 600,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	61 700,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	500,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	31 000,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	11 650,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	219 150,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	37 000,00	0,00	0,00
6228	Divers	5 600,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	10 100,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	128 080,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	23 390,00	0,00	0,00
6237	Publications	8 850,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	4 100,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	899 800,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	19 300,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	6 300,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	23 100,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	29 500,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 950,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	87 890,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	500,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	133 500,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	15 000,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	16 000,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	1 000,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	803 000,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	4 100,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	1 500,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	7 100,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 641 960,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	40 000,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	16 500,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	60 000,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	10 500,00	0,00	0,00
6411	Personnel titulaire	3 290 000,00	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	1 207 660,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	10 500,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	740 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	790 000,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	53 500,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	163 700,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	19 600,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	9 000,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	15 000,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	26 000,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	140 000,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	50 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	2 120 000,00	0,00	0,00
739221	FNGIR	1 300 000,00	0,00	0,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	720 000,00	0,00	0,00
7398	Reverst., restitut* et prélèvt divers	100 000,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 305 000,00	0,00	0,00
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	3 700,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	150 000,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	2 000,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	13 300,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	14 200,00	0,00	0,00
6535	Formation	2 000,00	0,00	0,00
6536	Frais de représentation du maire	4 000,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	8 795,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	195 000,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	122 000,00	0,00	0,00
65737	Autres établissements publics locaux	600 000,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat*, personnes privée	190 000,00	0,00	0,00
65888	Autres	5,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		16 594 820,00	0,00	0,00
66	Charges financières (b)	1 411 000,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 411 000,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	5 048 500,00	0,00	0,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	1 500,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	5 046 000,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	250 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		23 304 320,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	3 939 890,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	1 487 500,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	800 000,00	0,00	0,00
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	687 500,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 427 390,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		5 427 390,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		28 731 710,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	120 000,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	100 000,00	0,00	0,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	20 000,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 625 600,00	-645 500,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	1 000,00	0,00	0,00
70321	Stationnement et location voie publique	1 000,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	400,00	0,00	0,00
7034	Péage, droit de pesage, mesurage	55 000,00	0,00	0,00
7036	Taxes de pâturage et de tourbage	2 100,00	0,00	0,00
70383	Redevance de stationnement	110 000,00	-80 000,00	0,00
70384	Forfait de post-stationnement	3 200,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	16 500,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	100 000,00	-50 000,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	172 000,00	-10 000,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	52 000,00	-5 000,00	0,00
70688	Autres prestations de services	6 000,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	1 105 500,00	-500 500,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	900,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	14 967 100,00	-1 600 800,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	11 900 000,00	0,00	0,00
73112	Cotisation sur la VAE	352 000,00	0,00	0,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	15 000,00	0,00	0,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	200 000,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	2 000,00	0,00	0,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	7 300,00	0,00	0,00
7362	Taxes de séjour	1 000 800,00	-430 800,00	0,00
7366	Taxes sur les remontées mécaniques	1 170 000,00	-1 170 000,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	320 000,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 866 700,00	3 302 300,00	0,00
7411	Dotation forfaitaire	1 286 000,00	0,00	0,00
74121	Dotation de solidarité rurale	187 300,00	0,00	0,00
744	FCTVA	10 000,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	3 302 300,00	0,00
7472	Participat° Régions	22 000,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	40 000,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	277 000,00	0,00	0,00
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	1 400,00	0,00	0,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	17 600,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	400,00	0,00	0,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	25 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 731 300,00	-1 056 000,00	0,00
752	Revenus des immeubles	448 300,00	0,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	1 056 000,00	-1 056 000,00	0,00
75814	Redevances sur l'énergie hydraulique	7 000,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	220 000,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		20 310 700,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	871 010,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	50,00	0,00	0,00
76812	Sortie empr. risque sans IRA capital.	870 960,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	4 000,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	2 000,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	1 000,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	2 500 000,00	0,00	0,00
7875	Rep. prov. risques et charges exception.	2 500 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		23 685 710,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	5 046 000,00	0,00	0,00
797	Transferts charges exceptionnelles	5 046 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		5 046 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		28 731 710,00	0,00	0,00

- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant de l'étape N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	nouvelles (3)
	RESTES A REALISER N-1 (10)		0,00
			+
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)		0,00
			=
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	233 769,56	0,00	0,00
2031	Frais d'études	94 914,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	138 855,56	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	260 000,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	260 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 512 407,28	0,00	0,00
2111	Terrains nus	1 085 104,44	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	210 610,23	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	146 145,45	0,00	0,00
2132	Immeubles de rapport	12 400,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	4 700,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	750 000,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	4 608,95	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	14 434,26	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	60 000,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	4 128,00	0,00	0,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	22 409,04	0,00	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	2 100,00	0,00	0,00
2168	Autres collections et oeuvres d'art	5 000,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	74 899,38	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	57 800,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	9 825,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	48 242,53	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	3 603 696,35	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	43 121,18	0,00	0,00
2313	Constructions	1 144 751,44	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	2 383 137,16	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	29 712,37	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	2 974,20	0,00	0,00
1026	Opération d'équipement n° 1026 (5)	56 484,72	0,00	0,00
1034	Opération d'équipement n° 1034 (5)	356 417,81	0,00	0,00
514	Opération d'équipement n° 514 (5)	3 063 818,01	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		10 086 593,73	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	7 400,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	7 400,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 500 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 498 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	500 000,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	500 000,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 001 000,00	0,00	0,00
274	Prêts	1 000 000,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	1 000,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		4 008 400,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		14 094 993,73	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	5 046 000,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	5 046 000,00	0,00	0,00
4818	Charges à étaler	5 046 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	350 000,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	350 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		5 396 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		19 490 993,73	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)

0,00

COMMUNE LES DEUX ALPES - Budget Principal - DM (projet de b

Envoyé en préfecture le 23/02/2021

Reçu en préfecture le 23/02/2021

Affiché le



ID : 038-200064434-20210216-DEL2021019-DE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	nouvelles (3)
			+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)		0,00
			=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	350 000,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	250 000,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	100 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	7 843 510,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	7 843 510,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		8 193 510,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 000 000,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	600 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	400 000,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	300 000,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 300 000,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		9 493 510,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 939 890,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	1 487 500,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	30 000,00	0,00	0,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	15 000,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	10 000,00	0,00	0,00
28132	Immeubles de rapport	31 000,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	2 000,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	144 000,00	0,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	12 000,00	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	60 000,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	30 000,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	210 000,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	100 000,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	5 000,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	21 000,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	130 000,00	0,00	0,00
4817	Pénalités de renégociation de la dette	687 500,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		5 427 390,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	350 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	350 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		5 777 390,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		15 270 900,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10) 0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10) 0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

COMMUNE LES DEUX ALPES - Budget Principal - DM (projet de b

Envoyé en préfecture le 23/02/2021

Regu en préfecture le 23/02/2021

Affiché le



ID : 038-200064434-20210216-DEL2021019-DE

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1026 (1)
LIBELLE : PARKING COTE BRUNE****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		50 108,78	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	40 322,78	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	40 322,78	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	9 786,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	9 786,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1034 (1)
LIBELLE : PARKING ENTREE STATION

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		447 080,05	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	1 893,38	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	716,18	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	1 177,20	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	445 186,67	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	420 203,33	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	24 983,34	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 514 (1)
LIBELLE : LAC DE LA MURA

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		133 458,35	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	38 266,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	38 266,40	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	95 191,95	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	95 191,95	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant d0 au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

IV
A2.2

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Catégorie d'emprunt (6)
	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date de premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	
						Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)			0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)			46 801 920,24									
1641 Emprunts en euros (total)			46 801 920,24									
	Société CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES	27/06/2013	500 000,00	F		4,070	4,070		T	X Echéance constante		A-1
	Société CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES	27/06/2009	100 000,00	F		3,830	3,830		A	X Echéance constante		A-1
	CREDIT MUTUEL STRASBOURG	16/07/2012	250 000,00	F		5,140	3,801		T	X Echéance constante		A-1
	Société CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES	13/06/2016	750 000,00	F		1,410	1,410		T	X Echéance constante		A-1
	Société CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES	02/01/2013	250 000,00	F		4,500	4,500		T	X Echéance constante		A-1
	RHONE ALPES	30/05/2007	800 000,00	F		4,290	4,314		A	X Echéance constante		A-1
	Société CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES	16/12/2016	8 250 000,00	F		5,660	5,745		A	X Echéance constante		A-1
	Société CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT LOC	16/08/2011	600 000,00	F		4,700	4,986		T	X Echéance constante		A-1
	SA CREDIT MUTUEL	10/05/2006	1 053 000,00	F		3,990	4,385		A	X Echéance constante		A-1
009634101/666041	Société CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES	10/05/2006	60 000,00	F		4,080	4,080		T	X Echéance constante		A-1
0255177/001	Société CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT LOC	30/11/2006	505 000,00	F		4,010	4,666		A	X Echéance constante		A-1
026893701/665888	Société CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES	09/11/2006	1 000 000,00	F		3,480	3,480		A	X Echéance constante		A-1
040843001	Société CRCA	22/02/2006	500 000,00	F		4,200	4,200		T	X Echéance constante		A-1
08937-201390 02	CREDIT MUTUEL	26/10/2011	1 700 000,00	F		1,230	1,244		A	X Echéance constante		A-1
0974368	Société CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES	02/11/2017	922 316,55	F		6,050	5,855		A	X Echéance constante		A-1
10017970/86/1475409/13825	SA CAISSE EPARGNE DES ALPES PRELEV	26/08/2000	100 000,00	F		4,840	4,840		A	X Echéance constante		A-1
3273289	Société CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES	21/08/2008		F					A	X Echéance constante		A-1

Envoyé en préfecture le 23/02/2021

Reçu en préfecture le 23/02/2021

Affiché le



ID : 038-200064434-20210216-DEL2021019-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											
	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
							Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
3273290	21/08/2008		25/08/2009	100 000,00	F		4,780	4,780	A	P		A-1
33361/665917	30/09/2007		10/01/2008	1 017 000,00	F		4,290	4,514	A	X Echéance constante		A-1
5016994	21/08/2008		25/09/2009	90 000,00	F		4,780	4,780	A	P		A-1
5591897	11/09/2018		27/02/2019	2 800 000,00	F		1,350	1,359	T	X Echéance constante		A-1
9033071/13825	16/05/2012		25/10/2012	300 000,00	F		4,490	4,452	T	X Echéance constante		A-1
9296916	28/10/2013		25/03/2014	500 000,00	F		3,900	3,900	T	X Echéance constante		A-1
A0108207000	30/06/2008		30/01/2009	1 000 000,00	F		4,820	4,893	A	X Echéance constante		A-1
A0108219000	20/10/2008		25/02/2009	1 000 000,00	F		4,830	4,903	A	X Echéance constante		A-1
A0110022000	25/01/2010		25/03/2010	300 000,00	F		3,750	3,836	A	X Echéance constante		A-1
A0111517000	07/04/2011		25/03/2012	3 000 000,00	F		4,280	4,314	A	X Echéance constante		A-1
A0111A92	12/07/2011		25/03/2012	200 000,00	F		4,720	4,725	A	X Echéance constante		A-1
A0115071000	17/04/2015		25/12/2015	1 500 000,00	F		2,040	2,040	A	X Echéance constante		A-1
AR010211	15/11/2007		15/04/2008	132 000,00	F		4,380	4,380	A	X Echéance constante		A-1
MIN255799EUR	16/12/2016		01/01/2018	5 339 232,33	F		5,660	5,744	A	P		A-1
MIN263810EUR	05/12/2008		01/10/2009	2 000 000,00	F		5,650	3,281	T	C		A-1
MIN985047EUR	12/02/2007		01/01/2010	3 142 424,42	F		3,950	3,992	A	X Echéance constante		E-3
MIN985049EUR	13/02/2007		01/01/2010	3 812 946,94	F		3,870	3,884	A	X Echéance constante		E-1
MON269822EUR	23/07/2010		01/11/2010	51 250,00	F		2,460	2,460	T	X Echéance constante		A-1
MON269823EUR	23/07/2010		01/11/2010	153 750,00	F		3,570	3,570	T	X Echéance constante		A-1
MON269824EUR	23/07/2010		01/11/2010	29 000,00	F		2,460	2,460	T	X Echéance constante		A-1
MON269825EUR	23/07/2010		01/11/2010	87 000,00	F		3,570	3,570	T	X Echéance constante		A-1
MON279411EUR/	02/05/2013		01/09/2013	500 000,00	F		3,780	3,780	T	C		A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											
	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
							Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
MON519694EUR	28/12/2007		01/04/2008	200 000,00	F		4,920	5,192	T	X Echéance constante		A-1
MON535804EUR	21/12/2020		01/05/2021	2 000 000,00	F		0,400	0,416	T	X Echéance constante		A-1
N° 271820	15/09/2010		01/01/2011	207 000,00	F		2,120	2,219	T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)				0,00								
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)				0,00								
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)				0,00								
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)				0,00								
1671 Avances consolidées du Trésor (total)				0,00								
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)				0,00								
1675 Dettes pour MEIP et PPP (total)				0,00								
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)				0,00								
1678 Autres emprunts et dettes (total)				0,00								
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)				0,00								
1681 Autres emprunts (total)				0,00								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)				0,00								
1687 Autres dettes (total)				0,00								

Nature de contrat	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
								Devise					
Total général					46 801 920,24								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 23/02/2021

Reçu en préfecture le 23/02/2021

Affiché le



ID : 038-200064434-20210216-DEL2021019-DE

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Montant couvert	Couverture ? O/N (10)	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
163 Emprunts obligataires (Total)	0,00			0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)	0,00			30 995 947,78				2 487 887,95	1 296 086,45	0,00	908 455,60	
1641 Emprunts en euros (total)	0,00			30 995 947,78				2 487 887,95	1 296 086,45	0,00	908 455,60	
009634101666041	0,00		A-1	295 839,36	7,42	F	4,070	33 162,65	11 538,79	0,00	0,00	
02551777001	0,00		A-1	32 390,52	3,33	F	3,830	7 646,96	1 240,56	0,00	0,00	
026893701665888	0,00		A-1	134 335,80	6,75	F	3,801	17 303,07	4 335,57	0,00	0,00	
040843001	0,00		A-1	553 319,63	10,50	F	1,410	48 012,80	7 548,68	0,00	0,00	
08937-201390 02	0,00		A-1	141 668,93	6,92	F	4,500	16 917,55	6 092,29	0,00	0,00	
0974368	0,00		A-1	487 215,91	11,33	F	4,314	31 889,62	20 901,56	0,00	11 231,76	
10017970/86/1475409/13825	0,00		A-1	6 000 000,00	6,92	F	5,745	750 000,00	345 260,00	0,00	301 277,08	
3273289	0,00		A-1	390 166,75	10,50	F	4,986	28 602,09	17 838,63	0,00	1 557,74	
3273290	0,00		A-1	332 622,35	4,33	F	4,385	61 423,36	13 271,63	0,00	0,00	
33351/665917	0,00		A-1	5 233,29	0,67	F	4,080	5 233,29	134,55	0,00	0,00	
5016894	0,00		A-1	188 127,48	4,92	F	4,666	28 355,32	7 543,91	0,00	0,00	
5591897	0,00		A-1	307 437,13	4,08	F	3,480	57 357,25	10 698,81	0,00	0,00	
9033071/13825	0,00		A-1	238 087,04	5,75	F	4,200	35 654,71	9 442,97	0,00	0,00	
9296916	0,00		A-1	1 384 470,84	11,83	F	1,244	107 774,27	17 028,99	0,00	0,00	
A0108207000	0,00		A-1	304 951,70	4,83	F	5,855	54 043,36	18 449,58	0,00	0,00	
A0108219000	0,00		A-1	51 355,23	7,50	F	4,840	5 420,48	2 488,87	0,00	0,00	
A0110022000	0,00		A-1	51 355,23	7,50	F	4,780	5 420,48	2 488,87	0,00	0,00	
A011157000	0,00		A-1	598 849,09	10,92	F	4,514	39 196,33	25 690,63	0,00	0,00	
	0,00		A-1	46 219,70	7,58	F	4,780	4 878,43	2 239,99	0,00	0,00	
	0,00		A-1	2 458 551,34	12,75	F	1,359	174 206,84	32 311,00	0,00	2 912,00	
	0,00		A-1	159 910,82	6,42	F	4,452	20 759,57	6 833,71	0,00	1 145,00	
	0,00		A-1	302 405,94	7,83	F	3,900	32 869,28	11 317,00	0,00	0,00	
	0,00		A-1	650 688,57	11,92	F	4,893	36 930,47	31 885,91	0,00	27 577,00	
	0,00		A-1	642 915,46	12,00	F	4,903	36 482,00	31 584,55	0,00	0,00	
	0,00		A-1	94 249,07	3,08	F	3,836	22 260,86	3 583,43	0,00	2 098,00	
	0,00		A-1	1 936 334,58	10,08	F	4,314	141 091,50	84 023,99	0,00	59 724,00	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N										Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)			
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)						
A0111A92		0,00	A-1	129 613,83	10,08	F		4,725	9 257,67	6 117,77	0,00	0,00	0,00	
A0115071000		0,00	A-1	1 032 664,31	9,00	F		2,040	94 137,32	21 066,35	0,00	0,00	0,00	
AR010211		0,00	A-1	58 779,97	6,17	F		4,380	7 289,68	2 753,35	0,00	0,00	0,00	
MIN255799EUR		0,00	A-1	5 069 765,69	37,92	F		5,744	98 950,45	291 731,22	0,00	0,00	285 255,76	
MIN263810EUR		0,00	A-1	875 000,00	8,42	F		3,281	100 000,00	22 835,63	0,00	0,00	6 510,00	
MIN985047EUR		0,00	E-3	2 470 471,77	17,92	F		3,992	80 895,63	99 210,03	0,00	0,00	94 388,26	
MIN985049EUR		0,00	E-1	2 997 614,90	17,92	F		3,884	117 941,16	98 156,92	0,00	0,00	111 443,37	
MON269822EUR		0,00	A-1	18 309,99	4,50	F		2,460	3 679,42	416,66	0,00	0,00	0,00	
MON269823EUR		0,00	A-1	57 797,70	4,50	F		3,570	11 370,53	1 912,27	0,00	0,00	0,00	
MON269824EUR		0,00	A-1	10 360,53	4,50	F		2,460	2 082,04	235,76	0,00	0,00	0,00	
MON269825EUR		0,00	A-1	32 705,06	4,50	F		3,570	6 434,04	1 082,08	0,00	0,00	0,00	
MON279411EUR/		0,00	A-1	250 000,10	7,33	F		3,780	33 333,32	8 977,50	0,00	0,00	0,00	
MON519694EUR		0,00	A-1	127 752,78	11,92	F		5,192	7 804,53	6 142,91	0,00	0,00	1 475,36	
MON535804EUR		0,00	A-1	0,00	15,00	F		0,416	97 177,08	8 169,55	0,00	0,00	1 268,55	
N° 271820		0,00	A-1	76 409,39	4,67	F		2,219	14 642,54	1 503,98	0,00	0,00	327,36	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N										ICNE de l'exercice		
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
Total général		0,00		30 995 947,78					2 487 887,95	1 296 086,45	0,00	908 455,60	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.


IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
MIN985047EUR	CAISSE DEXIA CREDIT LOCAL	3 142 424,42	2 470 471,77	3	30,00				0,00		3.992	99 210,03	0,00	7,97
MIN985049EUR	CAISSE DEXIA CREDIT LOCAL	3 812 946,94	2 997 614,90	1	30,00				0,00		3.864	98 156,92	0,00	9,67
TOTAL (E)		6 955 371,36	5 468 086,67						0,00			197 366,95	0,00	17,64
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		6 955 371,36	5 468 086,67						0,00			197 366,95	0,00	17,64

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
 (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
 (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
 (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
 (8) Montant, index ou formule.

Envoyé en préfecture le 23/02/2021
 Reçu en préfecture le 23/02/2021
 Affiché le 
 ID : 038-200064434-20210216-DEL2021019-DE

- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	(1) Indices zone euro	(2) Indices Inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (turner)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	82,38	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	25 527 861,11	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	1	1	0	0	
	% de l'encours	9,67	7,97	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 997 614,90	2 470 471,77	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture					Primes éventuelles			
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Taux reçu (7)	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)							0,00	0,00	
Taux variable simple (total)							0,00	0,00	
Taux complexe (total) (2)							0,00	0,00	
Total							0,00	0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME****A2.6****A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	26-02-2010

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Autre matériel et outillage de voirie	8	01/01/2000
L	autre matériel et outillage d'incendie et de secours	6	01/01/2000
L	autres immobilisations corporelles	8	01/01/2000
L	autres installations, matériel et outillage technique	8	01/01/2000
L	Constructions sur sol d'autrui - agencements	12	01/01/2000
L	Installations, aménagement des bâtiments	15	01/01/2000
L	Licences	2	01/01/2000
L	Matériel bureau et informatique	3	01/01/2000
L	matériel de transport : P.Lourds	10	01/01/2000
L	meublier	10	01/01/2000
L	frais d'études NON SUIVIES DE TRAVAUX	5	26/03/2018
L	matériel de transport : V.légers	10	26/03/2018
L	202 Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadast	5	26/03/2018
L	2033 NON SUIVIES DE TRAVAUX	5	26/03/2018
L	204111 Etat - Biens mobiliers, matériel et études	5	26/03/2018
L	204112 Etat - Bâtiments et installations	30	26/03/2018
L	204113 Etat - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40	26/03/2018
L	204131 Départements - Biens mobiliers, matériel et études	5	26/03/2018
L	204132 Départements - Bâtiments et installations	30	26/03/2018
L	204133 Départements - Projets infrastructures d'intérêt national	40	26/03/2018
L	2041621 CCAS - Biens mobiliers, matériel et études	5	26/03/2018
L	2041622 CCAS - Bâtiments et installations	30	26/03/2018
L	2041623 CCAS - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40	26/03/2018
L	204171 Autres EPL - Biens mobiliers, matériel et études	5	26/03/2018
L	204172 Autres EPL - Bâtiments et installations	30	26/03/2018
L	204173 Autres EPL - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40	26/03/2018
L	204181 Autres org publics - Biens mobiliers, matériel et études	5	26/03/2018
L	204182 Autres org publics - Bâtiments et installations	30	26/03/2018
L	204183 Autres org publics-Projets infrastr. d'intérêt national	40	26/03/2018
L	20421 Privé - Biens mobiliers, matériel et études	5	26/03/2018
L	20422 Privé - Bâtiments et installations	30	26/03/2018
L	20423 Privé - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40	26/03/2018
L	204411 Subv nature org publics-Biens mobiliers, matériel, études	5	26/03/2018
L	204412 Subv nature org publics - Bâtiments et installations	30	26/03/2018
L	204413 Subv nature org public-Projet infrastr. intérêt national	40	26/03/2018
L	205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	2	26/03/2018
L	2132 Immeubles de rapport	30	26/03/2018
L	21568 Autre matériel et outillage d'incendie & de défense civile	10	26/03/2018
L	21571 Balayeuses, laveuses, engins divers de voirie...	10	26/03/2018
L	21578 Barrières, cônes, plots, conteneurs...	10	26/03/2018
L	2158 Appareil de contrôle mobiles...	10	26/03/2018
L	2158 ascenseurs monte personnes	30	26/03/2018
L	2158 chariots élévateurs, appareil de levage..	10	26/03/2018
L	2158 matériel espaces vert	10	26/03/2018
L	2158 outillages électrique, groupe électrogène, compresseurs...	10	26/03/2018

COMMUNE LES DEUX ALPES - Budget Principal - DM (projet de b

Envoyé en préfecture le 23/02/2021
 Reçu en préfecture le 23/02/2021
 Affiché le 
 ID : 038-200064434-20210216-DEL2021019-DE

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2158 tracteurs agricoles, engins TP...	15	26/03/2018
L	2158 travaux liés à la neige de culture	20	26/03/2018
L	2182 véhicule Poids lourds, camions, bennes, nacelles...	15	26/03/2018

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS**

A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 2 498 000,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		2 498 000,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 498 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	2 498 000,00	4 220 093,73	0,00	6 718 093,73

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 6 727 390,00	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		1 000 000,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	600 000,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	400 000,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		5 727 390,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	30 000,00	0,00	0,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	15 000,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	10 000,00	0,00	0,00
28132	Immeubles de rapport	31 000,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	2 000,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	144 000,00	0,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	12 000,00	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	60 000,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	30 000,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	210 000,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	100 000,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	5 000,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	21 000,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	130 000,00	0,00	0,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
4817	Pénalités de renégociation de la dette	687 500,00	0,00	0,00
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	300 000,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 939 890,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	6 727 390,00	0,00	0,00	0,00	6 727 390,00

Montant

COMMUNE LES DEUX ALPES - Budget Principal - DM (projet de budget) - 2021

Envoyé en préfecture le 23/02/2021

Reçu en préfecture le 23/02/2021

Affiché le

SLO

ID : 038-200064434-20210216-DEL2021019-DE

Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	6 718 093,73
Ressources propres disponibles	VIII	6 727 390,00
Solde	IX = VIII – IV (5)	9 296,27

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	IV A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Niveau de taux (4)			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	23 685 710,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumulé.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

Envoyé en préfecture le 23/02/2021

Reçu en préfecture le 23/02/2021

Affiché le



ID : 038-200064434-20210216-DEL2021019-DE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026	Redevance de crédit-ball restant à recevoir (crédit-ball immobilier)			0,00	0,00	0,00
	8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
	8028	Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6574	C2021	SUBVENTION 2021	CHOLLET Aidan	Personne physique	1 500,00
6574	D2021	SUBVENTION 2021	ASSOC ACCA LA DIANE	Association	2 000,00
6574	F2021	SUBVENTION 2021	ASSOC FETE DES FOINS	Association	3 000,00
6574	A2021	SUBVENTION 2021	ASSOC AVALANCHE 2 THEATRE	Association	1 000,00
6574	1	SUBVENTION 2021	ASSOC ECOLE JEUNES SAPEURS POMPIERS	Association	1 900,00
6574	P2021	SUBVENTION 2021	ASSOC ASSO PARENTS D'ELEVES	Association	300,00
6574	4	SUBVENTION 2021	ASSOC AMICALE DON DU SANG	Association	2 000,00
6574	8	SUBVENTION 2021	ASSOC FNACA	Association	200,00
6574	10	SUBVENTION 2021	Etablissement SKI CLUB DES 2 ALPES	Association	95 000,00
6574	11	SUBVENTION 2021	Etablissement JUDO CLUB	Association	3 000,00
6574	14	SUBVENTION 2021	ASSOC ASMV BASKET	Association	5 000,00
6574	24	SUBVENTION 2021	LES GENS DE PIED MOUTET	Association	150,00
6574	31	SUBVENTION 2021	Coopérative SCOLAIRE Venosc	Autre personne de droit privé	2 000,00
6574	22	SUBVENTION 2021	COOPERATIVE ECOLE MONT DE LANS	Association	2 000,00
6574	51	SUBVENTION 2021	Association OCCE office central de la coopération à l'école	Association	2 000,00
6574	52	SUBVENTION 2021	ASSOC OCCE ECOLE PRIMAIRE LES DEUX ALPES	Association	2 000,00
6574	100	SUBVENTION 2021	RESERVE	Autre personne de droit privé	13 150,00
6574	32	SUBVENTION 2021	Association LIGUE CONTRE LE CANCER	Autre personne de droit privé	150,00
6574	99	SUBVENTION 2021	CLUB DE L'AGE D'OR	Association	10 000,00
6574	93	SUBVENTION 2021	Association POLYFEMNA	Association	150,00
6574	102	SUBVENTION 2021	VALENTIN Anna	Personne physique	1 500,00
6574	105	SUBVENTION 2021	PENTECOTE Eliot	Personne physique	1 500,00
6574	107	SUBVENTION 2021	OLIVER Leny	Personne physique	1 500,00
6574	108	SUBVENTION 2021	MASCOT Camille	Personne physique	1 000,00
6574	110	SUBVENTION 2021	BONATO Yoann	Personne physique	35 000,00
6574	111	SUBVENTION 2021	JOUANNY Florian	Personne physique	3 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses
		0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		23,00	1,00	24,00	24,00	7,00	31,00
ADJ ADM PAL2 CL	C	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00
ADJT ADM	C	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint administratif territorial	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint administratif territorial principal de 2eme classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint administratif territorial principal de 1ere classe	C	9,00	1,00	10,00	10,00	0,00	10,00
Directeur Général Adjoint des services 20 - 40 000 habitants	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur Général de services 20-40 000 hab	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR	B	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00
rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
rédacteur principal de 1ere classe	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
rédacteur principal de 2eme classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		39,00	0,00	39,00	39,00	27,00	66,00
ADJ TECH	C	0,00	0,00	0,00	0,00	6,00	6,00
ADJT TECH	C	0,00	0,00	0,00	0,00	20,00	20,00
Adjoint technique territorial	C	8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
Adjoint technique territorial principal de 1ere classe	C	19,00	0,00	19,00	19,00	0,00	19,00
Adjoint technique territorial principal de 2eme classe	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Agent de maîtrise	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Ingénieur en chef	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
technicien principal 2CL	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		15,00	2,00	17,00	17,00	4,00	21,00
AGENT SOCIAL	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
AGENT SOCIAL PAL 2CL	C	9,00	2,00	11,00	11,00	0,00	11,00
AGENT SOCIAL PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ASSIST SOC-ED 2CL	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
ATSEM PRINCIPAL DE 1ere CLASSE DES ECOLES MATERNELLES	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
EDUCATEUR J ENF 2CL	A	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00

Envoyé en préfecture le 23/02/2021

Reçu en préfecture le 23/02/2021

Affiché le



ID : 038-200064434-20210216-DEL2021019-DE

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		3,00	0,00	3,00	3,00	7,00	10,00
AUXILIAIRE PUER PAL 2CL	C	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00
AUXILIAIRE PUERICULTURE PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
AUXILIAIRE SOINS PAL 2CL	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Auxiliaire puériculture principal 1CL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
CADRE DE SANTE 2CL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
INFIRMIER SOINS GS CIN	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
INFIRMIERE SOINS GX CIN	A	0,00	0,00	0,00	0,00	3,00	3,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
CONSEILLER APS	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
adit ter animation	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE POLICE (j)		5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Gardien - Brigadier	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		91,00	3,00	94,00	94,00	46,00	140,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
ADJ ADM PAL2 CL	C	ADM		0,00	A	A
ADJ TECH	C	TECH		0,00	A	A
ADJT ADM	C	ADM		0,00	A	A
ADJT ADM	C	ADM		0,00	A	A
ADJT TECH	C	TECH		0,00	A	A
AGENT SOCIAL	C	S		0,00	A	A
ASSIST SOC-ED 2CL	A	S		0,00	A	A
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM		0,00	A	A
AUXILIAIRE PUER PAL 2CL	C	MS		0,00	A	A
AUXILIAIRE SOINS PAL 2CL	A	MS		0,00	A	A
CONSEILLER APS	A	SP		0,00	A	A
EDUCATEUR J ENF 2CL	A	S		0,00	A	A
EDUCATEUR J ENF 2CL	A	S		0,00	A	A
INFIRMIERE SOINS GS CIN	A	MS		0,00	A	A
INFIRMIERE SOINS GX CIN	A	MS		0,00	A	A
INGENIEUR PRINCIPAL	A	TECH		0,00	A	A
REDACTEUR	B	ADM		0,00	A	A
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR: ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moitié du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b° : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité,...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

Envoyé en préfecture le 23/02/2021

Reçu en préfecture le 23/02/2021

Affiché le



ID : 038-200064434-20210216-DEL2021019-DE

COMMUNE LES DEUX ALPES - Budget Principal - DM (projet de budget) - 2021

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 23/02/2021

Reçu en préfecture le 23/02/2021

Affiché le



ID : 038-200064434-20210216-DEL2021019-DE

IV – ANNEXES

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT
C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE****C3.2****C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)**

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES**DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES****D1****D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

D - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membres présents : 16
 Nombre de suffrages exprimés : 21
 VOTES : Pour : 21
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 12/02/2021



Présenté par Monsieur le Maire
 Aux Deux Alpes le 16/02/2021
 Le Maire,

Délibéré par le Conseil Municipal (2),

Aux Deux Alpes,

Les membres du Conseil Municipal

AUBERT Christophe Le Maire 	BALME Pierre Maire Délégué de Venosc Présent en visioconférence	COING Marie-Hélène Maire Déléguée de Mont de Lans Pouvoir à ENRICA TASSO	GRAVIER Eric Premier Adjoint 	ARGENTIER Agnès Deuxième Adjoint Présente en visioconférence	PELLORCE Patrick Troisième Adjoint Pouvoir à Cécile NEYRAUD
NEYRAUD Cécile Quatrième Adjoint 	MOREAU Françoise Cinquième Adjoint Sixième Adjoint Pouvoir à Agnès ARGENTIER	MILLET Anne Conseillère Municipale Présente en visioconférence	VAN LEEUWEN Paul Conseiller Municipal Présent en visioconférence	Giraud Laurent Conseiller Municipal Présent en visioconférence	
VALETTE Céline Conseillère Municipale 	MOUNIER Ugo Conseiller Municipal 	TASSO Enrica Conseillère Municipale 	DURDAN Camille Conseillère Municipale Absente	VEYRAT Fablen Conseiller Municipal VEYRAF 	MARTIN Jocelyne Conseillère Municipale
GARDEN André Conseiller Municipal Absent	BISI Jean-Luc Conseiller Municipal 	DEBOUT Stéphanie Conseillère Municipale 	VAZEUX Delphine Conseillère Municipale Pouvoir à Jocelyne MARTIN	ESPITALIER Pascal Conseiller Municipal 	AGUILAR Angélique Conseillère Municipale Pouvoir à Jocelyne MARTIN

Certifié exécutoire par Monsieur le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le,
 Aux Deux Alpes, le

(1) Compléter par le "président du conseil d'administration" ou par l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général ...

(2) Compléter par "conseil d'administration" ou par l'assemblée de la collectivité de rattachement : conseil municipal, conseil général ..

Envoyé en préfecture le 23/02/2021

Reçu en préfecture le 23/02/2021

Affiché le



ID : 038-200064434-20210216-DEL2021019-DE

